

Les coopératives  
de production

Ce groupe de sociétés comprend des fermes coopératives et des coopératives producteurs de bois; des coopératives de paissance, d'éleveurs, d'insémination artificielle et de machines. En 1971, le chiffre d'affaires et l'actif de 393 coopératives de production comptant 35,000 membres, se sont élevés à 43 millions et 33 millions de dollars respectivement.

Les *credit unions* et  
les caisses populaires

Les *credit unions* et les caisses populaires sont des sociétés coopératives organisées parmi un groupe de gens dans le dessein d'accumuler les épargnes et de les prêter aux membres à des taux d'intérêt raisonnables. La première de ces organisations de crédit a été la *Rustico Farmer's Bank*, qui a obtenu sa charte en 1864, dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Alphonse Desjardins a fondé la première caisse populaire en 1900, à Lévis (Québec). Il a établi deux autres caisses dans cette province avant l'adoption en 1906 de la Loi sur les syndicats coopératifs dont relève juridiquement ce genre d'organisation. En 1930, le Québec comptait de nombreuses caisses populaires. Dans les autres provinces, aucune législation ne régissait la constitution en société et la surveillance des caisses populaires, de sorte qu'il ne s'en est organisé qu'un petit nombre dont la majorité ont fait faillite.

L'idée des caisses populaires s'est répandue aux États-Unis où elle a été modifiée de façon à former des *credit unions* qui répondaient aux besoins des travailleurs industriels. La paroisse, pour la caisse populaire, et le lieu de travail, pour la *credit union* industrielle, constituaient le lien d'association pour les membres.

L'intérêt envers les *credit unions* s'est accru pendant la crise des années 1930. En Nouvelle-Écosse, la mise sur pied de ces sociétés a été encouragée par des vulgarisateurs de l'Université St-François-Xavier, qui ont remporté beaucoup de succès. Les directeurs des maisons industrielles du Canada ont compris que ces sociétés pouvaient rendre service à leurs employés. Dans l'espace de quelques années, une législation appropriée fut adoptée dans toutes les provinces et l'on encouragea l'établissement de *credit unions* dans l'industrie et dans les agglomérations rurales. Le mouvement des caisses populaires entra alors dans un état d'évolution rapide, qui se poursuit à ce jour. Les *credit unions* et les caisses populaires comptent maintenant plus de membres et possèdent un actif plus élevé que tous les autres genres de coopératives mises ensemble. En 1971, le nombre des *credit unions* et des caisses populaires s'élevait à 4,444 et celui des membres à 5,454,292; leur actif total est de 5.6 milliards de dollars. La province de Québec, qui vient encore en tête, compte 38 p. 100 de